



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Stabilisation des talus et réfection de la route 10 dans le parc national du Mont-Riding		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-16-5246/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 004	Date: November 18, 2016 Date : 18 novembre 2016
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-16-00753478		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: November 22, 2016	Time Zone: Mountain Standard Time (MST)
À : 14h00	Le : 22 novembre 2016	Fuseau horaire : Heure normale des Rocheuses (HNR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 004

La présente modification vise à répondre aux questions soumissionnées en réponse de l'appel d'offres 5P420-16-5246/A :

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q19. À la section 31 23 33, on peut lire que le remblai de till doit être compacté à 95 % de la masse volumique sèche maximale selon l'essai Proctor normal avant de mettre la prochaine couche en place. Comme les travaux doivent être exécutés en période de gel hivernal, il est impossible de mettre en place, de compacter et d'effectuer l'essai de ces matériaux en vue de garantir le respect cette exigence (95 % selon l'essai Proctor normal). Prière de confirmer ce que l'on devra effectuer lors de la mise en place de ces matériaux en période de gel.
- R19. Seule l'installation des pieux doit être achevée au plus tard le 24 février 2017. L'entrepreneur pourrait souhaiter effectuer les travaux d'excavation et de remblayage au printemps pour éviter d'effectuer ces travaux en hiver. Il pourrait aussi faire venir des matériaux non gelés pour réaliser les travaux en hiver ou proposer une autre solution (p. ex., l'utilisation de matériaux granulaires plutôt que du remblai de till pour les travaux hivernaux).
- Q20. Certains de nos fournisseurs ont indiqué qu'il est interdit d'acheminer des camions en direction nord sur la route 10 pour accéder aux secteurs des travaux. Prière de confirmer si nos camions en provenance du sud peuvent accéder aux chantiers ou s'ils doivent y accéder par le nord (en direction sud).
- R20. La circulation des camions en direction nord sera autorisée dans le cadre de ce projet.
- Q21. Serait-il acceptable d'utiliser des pieux de type HP16x121 plutôt que de type HP16x141? Il s'agit des dimensions de pieux qui s'approchent le plus des pieux de type HP16x141 et qui sont disponibles pour ce projet.
- R21. Des pieux en H de type 16x121 et de la qualité prescrite (A572 qualité 50) peuvent être utilisés plutôt que les pieux de type 16x141 prescrits; toutefois, l'espacement des pieux devra alors être réduit de 2 m à 1,75 m.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés